



Dynamic Engineering
Rue du Noyer, 105
1000 BRUXELLES
Tél: 0477/58.55.11
Fax: 02/791.54.12
em@il: info@dyeng.be
TVA: BE0817.482.247

Nicolas Gladys
Rue de la Marne, 36
1030 Bruxelles

Date d'échéance : 24/08/2009

Bruxelles, le 10 septembre 2009

Concerne : Facture étude ST-09-142

NOTE D'HONORAIRES N° 09-008

Principal :	500,00 €
TVA 21% :	105,00 €
Total TVAC :	605,00 €

Montant total TVAC à verser au compte ING : 363-0555101-10

Avec la référence : ST-09-142

Conditions générales de vente :

1. Sauf écrit du bureau, par le seul fait de sa commande ou de l'acceptation des documents lui remis, le client adhère aux présentes conditions générales de vente et de services, renonçant aux conditions particulières mentionnées dans ses propres écrits. Le client qui croit ne pas pouvoir les accepter, est invité à le faire savoir dans un délai de maximum de 3 jours par lettre recommandée, date de la poste faisant foi.
2. Toute facture est considérée comme acceptée si elle ne fait l'objet d'aucune réclamation écrite dans les 4 jours ouvrables de la réception de la présente, par lettre recommandée, date de la poste faisant foi.
3. Le bureau étant une société de services dont les charges sont **essentiellement** constituées de prestations et de frais de personnel, les factures sont payables **au comptant**.
4. Toute facture non réglée à l'échéance produira un intérêt de 15% par an sans mise en demeure préalable.
En outre, il est expressément convenu entre les parties qu'à défaut de paiement à l'échéance, et sans mise en demeure, le montant total de la facture sera augmenté d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 % avec un minimum de 38 Euros.
5. En cas de contestation, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.